



Programme français de bourses de recherche scientifique
برنامج فرنسي للمنح من أجل البحث العلمي

Appel à candidatures 2022 **Programme français de bourses de recherche scientifique**

L'Ambassade de France au Liban/Institut français du Liban, a lancé en 2017 le programme Safar d'aide à la mobilité de chercheurs libanais pour **initier ou renforcer des projets de coopération scientifique de haut niveau entre la France et le Liban**.

En partenariat avec l'American University of Beirut, il se compose de deux volets :

1. des bourses doctorales triennales cofinancées ;
2. des séjours scientifiques de haut niveau de 1 à 6 mois maximum en France pour des doctorants, des post-doctorants, des jeunes chercheurs et des chercheurs libanais confirmés.

Cet appel à candidatures concerne le volet 1 du programme Safar, relatif aux bourses doctorales. La date limite pour déposer le dossier est le 14 avril 2022.

Volet 1 **Bourses doctorales (3 ans)**

1.1- Bénéficiaires

Ces bourses sont attribuées à des **doctorants libanais en cotutelle/codirection de thèse** pour la rentrée 2022. Elles ont pour objectif d'initier un projet de recherche ou de renforcer une collaboration scientifique existante entre les universités françaises et l'American University of Beirut.

1.2- Financement

Ces bourses sont cofinancées par l'Ambassade de France et l'American University of Beirut. Le financement de l'Ambassade de France couvre le séjour en France durant 3 années universitaires (4 années civiles) en alternance avec le Liban.

La durée du séjour en France doit être de 18 mois.

- A titre indicatif : 4 mois en 2022 ; 6 mois en 2023 ; 6 mois en 2024 ; 2 mois en 2025.

La durée de séjour au Liban doit être de 18 mois.

- A titre indicatif : 6 mois en 2023 ; 6 mois en 2024 ; 6 mois en 2025.

1.3- Prestations offertes

- Allocation de 1 500 euros versée mensuellement au doctorant pendant son séjour en France ;
- Allocation comprise entre 1 200 et 1 400 dollars versée mensuellement au doctorant pendant son séjour au Liban (payée en LBP en utilisant le taux de change adopté par l'université pour les allocations de doctorat) ;
- Gratuité du visa ;
- Prise en charge de la couverture sociale en France ;
- Prise en charge des frais d'inscription en France le cas échéant ;
- Prise en charge d'un billet d'avion aller-retour entre le Liban et la France par an ;
- Prise en charge du transport entre l'aéroport d'arrivée et le lieu de séjour lors du premier voyage ;
- Accès prioritaire aux résidences universitaires.

1.4- Critères d'éligibilité

Le(a) candidat(e) à une bourse doctorale doit satisfaire aux critères suivants :

- Être **de nationalité libanaise et résider au Liban** (les personnes de nationalité franco-libanaise ne sont pas éligibles) ;
- Être titulaire d'un Master recherche avec une moyenne totale d'au moins 85/100 (3.7/4.0) ;
- Choisir le régime de cotutelle ou codirection entre une université française et l'American University of Beirut (**la convention de cotutelle ou codirection sera exigée pour valider l'octroi de la bourse**).
Pour les cotutelles : courrier des deux directeurs de thèse confirmant les démarches en vue de la signature d'une convention de doctorat en cotutelle de thèse ;
- Avoir les connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et travaux de recherche de la thèse.

1.5- Critères de sélection

Toutes les disciplines scientifiques sont concernées.

Le(a) candidat(e) à une bourse doctorale sera sélectionné(e) sur les critères suivants :

- Sujet de thèse d'intérêt majeur pour le Liban et pour l'American University of Beirut ;
- Thèse intégrée à un projet de recherche franco-libanais existant ou contribuant à l'émergence d'une coopération franco-libanaise ;
- Une attention particulière sera accordée aux thèses correspondant à la poursuite d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE (mobilité post-CEDRE).

1.6- Dossier de candidature

Le(a) candidat(e) devra présenter impérativement les pièces suivantes :

- Formulaire rempli par le candidat ;
- Pièce d'identité scannée ;
- Carte d'étudiant scannée ;
- Relevés de notes de la dernière année d'étude certifiés par l'université de rattachement ;
- CV en français ou en anglais (2 pages maximum) ;
- Description du projet de recherche (2 à 3 pages maximum) précisant le sujet, un bref état des connaissances, les questions abordées, la méthodologie et la répartition entre les deux laboratoires ;

- Lettre de chaque école doctorale partenaire prouvant la près-approbation du dossier du candidat ;
- Lettre de recommandation des deux directeurs de thèse ;
- Courrier des deux directeurs de thèse confirmant les démarches en vue de la signature d'une convention de doctorat en cotutelle ou cotutelle de thèse ;
- Accord de coopération entre l'American University of Beirut et l'établissement français d'accueil (facultatif).

Le dossier de candidature devra être adressé :

- par voie électronique (document unique au format pdf) au bureau des relations internationales de l'American University of Beirut : hala.dimechkie@aub.edu.lb **et** à l'Ambassade de France au Liban : bourse-recherche.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr en indiquant en objet la mention : Nom_AUB_Doctorat ;
- en version papier au bureau des relations internationales de l'American University of Beirut.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

La date limite pour déposer le dossier est le **14 avril 2022**.

1.6- Procédure

- Envoi de la candidature à l'American University of Beirut **et** à l'Ambassade de France au Liban avant le **14 avril 2022** ;
- Évaluation des dossiers par l'American University of Beirut et l'Ambassade de France ;
- Réunion de la commission de sélection ;
- Audition éventuelle du candidat par la commission de sélection ;
- Les étudiants sélectionnés seront informés par courriel conjoint de l'Ambassade de France et de l'American University of Beirut. L'absence de contact dans ce délai signifie que le candidat n'est pas retenu. Aucun résultat ne sera donné par téléphone ;
- L'Ambassade de France transmettra aux étudiants sélectionnés le formulaire Campus France à compléter ;
- Les dossiers de bourse devront être transmis à l'Agence Campus France Paris un mois au plus tard avant la mise en place de la bourse (au plus tard début juillet pour les étudiants démarrant leur thèse en septembre).

N.B. : L'octroi définitif de la bourse est conditionné par :

- **l'attestation de réussite au diplôme de Master ;**
- **l'accord des écoles doctorales partenaires et la signature de la convention de cotutelle ;**
- **l'accord du consulat pour la délivrance du visa.**